

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 26_039

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : AFFECTATION DU
RESULTAT DU BUDGET ANNEXE
STATION-SERVICE 2025**

Date de la convocation : Jeudi 26 février 2026

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genbroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR.</p>
---	---

Après avoir voté le compte financier unique du budget annexe Station-service 2025, les affectations de résultats pour le budget primitif 2026 du budget annexe Station-service sont les suivantes :

CFU 2025 - BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE

	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	938 112.71 €	953 527.77 €	15 415.06 €
	SECTION INVESTISSEMENT	30 754.22 €	14 377.77 €	-16 376.45 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement 002	0.00 €	100 678.19 €	100 678.19 €
	Report en section d'investissement 001	0.00 €	5 088.17 €	5 088.17 €
	TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	968 866.93 €	1 073 671.90 €	104 804.97 €
	RESTES A REALISER	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	938 112.71 €	1 054 205.96 €	116 093.25 €
	SECTION INVESTISSEMENT	30 754.22 €	19 465.94 €	-11 288.28 €
	TOTAL CUMULE	968 866.93 €	1 073 671.90 €	104 804.97 €
	EXCEDENT		104 804.97 €	

AFFECTATION DES RESULTATS

	CC CŒUR DE CHARTREUSE		BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE		
	REPORT RESULTAT 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025		CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR
INVESTISSEMENT	5 088.17 €	-16 376.45 €	DEPENSES	0.00 €	0.00 €
			RECETTES	0.00 €	
FONCTIONNEMENT	100 678.19 €	15 415.06 €			116 093.25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement) (déficit) de la section d'investissement.

Résultats repris sur le budget 2025		
1068-Recette investissement	Affectation à l'investissement	11 288.28 €
001-Dépenses investissement	Reprise résultat d'investissement	11 288.28 €
002-Recettes fonctionnement	Reprise résultat de fonctionnement	104 804.97 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Résultats repris sur le budget 2025		
1068-Recette investissement	Affectation à l'investissement	11 288.28 €
001-Dépenses investissement	Reprise résultat d'investissement	11 288.28 €
002-Recettes fonctionnement	Reprise résultat de fonctionnement	104 804.97 €

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 17/03/2026

La Présidente,
Anne LENFANT.

